

L 'Atelier de la Danse

Saison 2025/2026



BALLET
à partir de 4 ans



MODERN
à partir de 6 ans

MODERN'JAZZ
à partir de 11 ans

REGLEMENT INTERIEUR



STRETCHING
et **ENTRETIEN MUSCULAIRE**
adultes



Lieu des cours : Centre d'Animation de La Rochette

Tél : 06 42 41 07 61

Mail : atelierdeladanse@yahoo.fr

Site : <http://atelierdeladanse.wifeo.com>

ARTICLE 1 : ORGANISATION DES COURS

Les cours sont dispensés par Véronique, animatrice en danse.

Ils se déroulent durant la période scolaire (**35 semaines**) selon le planning remis au moment de l'inscription (l'association se réserve le droit de modifier l'emploi du temps des différents cours suivant le nombre d'élèves inscrits).

Le cours d'essai est gratuit.

Il est demandé d'arriver au moins 10 minutes avant le début des cours.

ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour la saison, l'inscription comprend :

- ✓ l'adhésion à l'association : 10 € par personne inscrite ,
- ✓ le règlement de l'ensemble de la cotisation annuelle ,
- ✓ la fiche de renseignements ,
- ✓ pour les **enfants** , un certificat médical autorisant la pratique de l'activité ,
- ✓ pour les **adultes** , un certificat **ou** la décharge figurant sur la fiche de renseignements .

Chaque adhérent doit être titulaire d'un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile et d'une « individuelle accident ».

L'association « L'Atelier de la Danse » décline toute responsabilité en cas de préjudice physique causé à ou par autrui.

Tous les documents à fournir lors de l'inscription devront l'être dans le mois suivant le début des cours.

ARTICLE 3 : TARIFS

	DECOUVERTE 1^{ère} année de danse (4 ou 5 ans)	AUTRES COURS
1 cours/semaine/foyer	153 €/an soit 17 €/mois	243 €/an soit 27 €/mois
2 cours/semaine/foyer	270 €/an soit 30 €/mois	441 €/an soit 49 €/mois
3 cours/semaine/foyer		603 €/an soit 67 €/mois
4 cours/semaine/foyer		738 €/an soit 82 €/mois
5 cours/semaine/foyer		873 €/an soit 97 €/mois

ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT

➤ Règlement en espèces

L'adhésion à l'association de 10 € et la cotisation annuelle doivent être réglées au moment de l'inscription.

➤ Règlement par chèque bancaire (à l'ordre de **L'Atelier de la Danse**)

L'adhésion à l'association de 10 € doit être réglée par **chèque séparé**.

La cotisation annuelle doit être versée dans son intégralité au moment de l'inscription en 1, 3 ou 9 chèques.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES	
1 chèque	Entre le 7 et le 10 octobre
3 chèques	Entre le 7 et le 10 octobre, janvier et avril
9 chèques	Entre le 7 et le 10 de chaque mois d'octobre à juin

Il n'est pas possible de modifier ces dates d'encaissement.

➤ Une **seule facture** par règlement pourra être éditée sur **demande**.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT

Il n'y a en principe aucun remboursement.

Pour le « Stretching » : les cours non effectués sont récupérables sur les autres créneaux horaires.

En cas d'absence prolongée pour raison médicale majeure ou professionnelle, un **justificatif** sera demandé et le Bureau de l'association pourra **éventuellement** décider d'un remboursement en fin d'année sur la base du cours dont le prix est le moins élevé.

ARTICLE 6 : DYNAMIQUE DU GROUPE

Le niveau des élèves est apprécié par l'animatrice chargée de l'enseignement.

Dans un souci d'harmonie de l'ensemble des groupes, les tenues de danse sont à acheter obligatoirement auprès de l'association.

Pour favoriser une bonne dynamique de groupe : présence, régularité, motivation et ponctualité sont de rigueur.

Participer au cours de Véronique, c'est aussi apprendre à vivre ensemble !

Tout comportement inadapté sera signalé au Bureau et pourra faire l'objet d'une sanction.

Belle saison avec « L'Atelier » !